Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 12 août 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation1 p. (258r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 12 août 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47878

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction12 août 1874
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCresson, Guillaume Ernest (1824-1902)
Lieu de destination41, rue du Sentier, Paris

Description

RésuméSur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Godin confirme à Cresson sa lettre de Laon et son télégramme du matin. Il l'informe qu'il a vu le président du tribunal de Vervins qui ne s'est pas montré opposé à une remise de l'audience, et que ce dernier a demandé qu'une position soit prise rapidement car il veut citer à comparaître l'inspecteur d'académie.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Procédure (droit)
Lieux cités

- Laon (Aisne)
- Vervins (Aisne)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47878?context=pdf

Guise 11 Août 84

Cher Monsieur Cresson,

Je vous confirme ma lettre datée de Laon et mon télégramme de ce matin. J'ai vu le président du tribunal de Vervins que j'ai trouvé très bien disposé à mon égard, et c'est après une longue conversation avec lui que je vous ai indiqué la possibilité d'une remise, si nous le jugions nécessaire de sorte que les plaidoiries pourraient avoir lieu dès le prochain, ou dans 15 jours, à notre choix.

Le Président m'a fait remarquer que le tribunal tenait à ne laisser aucun affaire correctionnelle en suspens pendant les vacances. Il n'y a donc qu'à vous, comme je vous le faisais remarquer hier, qui peut être pourriez faire changer ces dispositions.

Il m'a prié de ne pas différer longtemps à lui faire connaître le parti que nous prendrons, car il a demandé si ce que l'inspecteur d'Académie doit cité à comparaître à l'audience, et il veut éviter des dérangements et des frais si la nouvelle remise a lieu.

Envoyez-moi votre réponse par télégraphe afin que je puisse informer de suite mon avoué de ce qui est à dire au président.

Bien à vous

Godin

258